



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE de BAULNE

DÉPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉTAMPES

CANTON DE  
MENNECY

## PROCES VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de Baulne.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** :, Mme BRISSET Véronique, M. RICHY Jean-Luc, Mme FELS Nelly, M. DEUDON Robert, Mme DURAND Josiane, M. CARPENTIER Philippe, Mme TRELLET Françoise, Mme LUDER Frédérique, M. VIDAL Thierry, Madame TROCCAZ Laure, M. GUILBERT Xavier, Mme VINCENT Magalie, Monsieur VIAL François, Monsieur TAILLANDIER Fabien.

Absents excusés : Monsieur FOLY Bruno donnant pouvoir à Monsieur GUILBERT Xavier

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame TROCCAZ Laure

Madame la Première Adjointe informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur BERNARD Jacques en date du 30/09/2023 acceptée par Monsieur le Préfet en date du 04/10/2023 membre du Conseil Municipal et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur TAILLANDIER Fabien, suivant immédiat sur la liste « VIVRE A BAULNE », dont faisait partie Monsieur BERNARD Jacques lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal. Madame la Première Adjointe lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf octobre deux mille vingt-trois, à 19 heures, 10 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la Première Adjointe au Maire, et le secrétaire.

La Première Adjointe au Maire,

Le Secrétaire,